

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 10 décembre 2015

**Rapporteur :
Madame Marie-Christine
COUSTANS**

N° 32

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :
- la publicité (par voie d'affichage), pour une durée de deux mois,
à compter du : 21/12/2015
- la transmission au contrôle de légalité le : 18/12/2015
(accusé de réception du 18/12/2015)

*Acte original consultable au service des assemblées
Hôtel de Ville et d'agglomération
44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex*

Décision modificative n°3

Les décisions modificatives viennent modifier les autorisations budgétaires initiales pour tenir compte des événements de toute nature susceptibles de survenir en cours d'année tout en respectant l'équilibre du budget.

La décision modificative qui vous est présentée, a pour objet :

- L'utilisation de la ligne provisions pour dépenses imprévues ;
- L'inscription de dépenses supplémentaires par modification de chapitres.

I. L'utilisation de la ligne provisions pour dépenses imprévues :

La ligne 020.022.300 « provisions pour dépenses imprévues » permet de financer :

64.62878.733	Complément participation crèche de Roz Maria (ajustement 2014 et estimation 2015)	12 550,00 €
12.6042.520	Destructions de nids de frelons asiatiques	12 000,00 €
	Total	24 550,00 €

II. L'inscription de dépenses supplémentaires par modifications de chapitres

1. Sur le budget principal :

020.2051.71003.130	Logiciel gestion des temps et des activités (coût global : 170 000 €, financé par le crédit matériel informatique)	85 000,00 €
--------------------	---	-------------

020.2051.71003.130	Logiciel formation, recrutement gestion des carrières (coût global : 190 000 €, financé par des travaux de voirie non réalisés et reportés)	160 000,00 €
822.2041512.85030	Participation à QC / Travaux de génie civil pour conteneurs enterrés (DCM du 2/10/2015, initialement prévue sur un crédit travaux)	114 582,00 €
822.2041512.85005	Participation SDEF/ réseaux aériens rue de la Tourelle (DCM du 2/10/2015, financée par les crédits travaux correspondants)	38 000,00 €
412.2138.17001.711	Achat bungalow / stade Nicolas Kervahut (financé par le crédit travaux bâtiments sportifs)	35 118,00 €
414.2158.14029.711	Matériel de musculation /pôle de Creach Gwen (anticipation sur un achat prévu initialement sur 2 ans, financé par les travaux bâtiments sportifs, coût global : 130 000 €)	40 000,00 €
823.2158.84017.420	Mobilier urbain pour végétalisation des places publiques (initialement prévu en travaux)	23 395,20 €
020.2183.71003.130	Matériel / gestion des clés pool de véhicules (financé par des crédits travaux bâtiments)	39 177,00 €
213.2183.67004.720	Équipement numérique individuel / écoles REP (coût global : 35 000 €, financé à 80 % par une subvention de l'État)	28 000,00 €
311.2184.11726	Équipement vestiaires école de cirque (financé par le solde des travaux école de cirque)	3 500,00 €
33.2313.14028.410	Transfert du crédit études en travaux / Pôle Max Jacob	403 626,00 €
414.2158.77001.711	Achat matériel sportif / équipement terrains de sport (initialement prévu en fonctionnement)	1 481,71 €
821.2031.25001	Études géotechniques / ouvrages d'arts (financées par les travaux consolidation des digues)	6 500,00 €
311.6451.820	Rémunération Intervenants extérieurs conservatoire de musique (financée par les prestations de communication)	2 000,00 €
831.61523.510	Entretien des berges (financé par le solde du crédit subventions)	1 269,00 €
322.64131.210	Rémunération conférenciers musée des Beaux-Arts (financée par les honoraires musée)	263 ,00 €

2. Sur le budget location et camping :

L'inscription supplémentaire de 16 500 € pour l'entretien de la façade du Théâtre de Cornouaille financé par l'excédent de fonctionnement (+ 200 274,11 €)

61522.410.8103	Entretien façades Théâtre de Cornouaille	16 500,00 €
----------------	--	-------------

A noter également, les inscriptions nécessaires aux écritures patrimoniales liées au solde du compte 238 «avances sur commandes d'immobilisations » pour les travaux d'accessibilités handicapés au vu des pièces justificatives de l'exécution des dépenses.

R238.84016 (chapitre 041)	Solde du compte 238/ avances travaux accessibilités handicapés	3 209 000,00 €
D2313.84016 (chapitre 041)	Justifications des dépenses suite aux avances versées	3 209 000,00 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, de modifier les montants, votés par chapitre au budget primitif 2015, comme ci-après annexé.

Le maire,

Ludovic JOLIVET